

2024

L'intelligence artificielle générative et le Commissaire de Justice.

28 mai 2024, 9h00 - 18h00
En présentiel ou à distance

Side Quest

Une question sur le programme ? Besoin de précisions ? Besoin d'une prise en charge particulière ?
Contactez notre équipe pédagogique : contact@side-quest.io

Document remis au stagiaire avant son inscription (Article L 6353-8 du Code du Travail)

Les ressources et contenus de la formation sont régulièrement mis à jour. La date du programme correspond également à la date de la dernière mise à jour de la formation. V2 : 04/2024

La formation se tiendra en présentiel et à distance le 28 mai 2024, de 9h à 18h

En présentiel, la formation aura lieu à l'hôtel Napoléon, 40 avenue de Friedland, 75008 Paris.

Les formations pourront être suivies à distance, en direct, avec possibilité de poser des questions sur le Chat.

Tous les apprenants auront accès au replay des formations pendant une durée d'un an.

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 250€ HT, soit 300€ TTC pour une formation à distance.

Cette formation est dispensée pour un coût de 300€ HT, soit 360€ TTC pour une formation en présentiel.

Un déjeuner assis est proposé sur place au tarif de 55€ HT TTC par personne et comprend : entrée, plat, dessert, vin rouge/vin blanc, eau, café, thé.

Durée

Cette formation permet de valider 6 h sur une journée.

L'accueil à lieu à partir de 8h30, la journée de formation commence à 9h.

La formation se termine à 18h, avec possibilité de rester pour le cocktail, de 18h à 20h.

Public

Cette formation s'adresse aux Commissaires de Justice exerçant en France.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque l'apprenant a payé l'intégralité de la formation et a procédé à la signature électronique de la convention.

Side Quest

33 avenue de Verdun, 83100 Toulon

SIRET 881597454 00019 - APE 8559B - SASU + capital social 1000€ - TVA Intracommunautaire

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 93131819513 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Magistrale, Démonstrative et active.

Outils pédagogiques : Présentations orales, démonstrations, exercices en direct

Supports pédagogiques : A la fin de la formation, l'apprenant reçoit les supports de formation et un document au format PDF reprenant les savoirs essentiels de la formation. Il a également accès en replay à l'ensemble de la formation.

Prise en compte du handicap : possibilité de suivre la formation 100% en ligne, salle avec accès PMR, aménagements supplémentaires possibles sur demande avec étude au cas par cas.

Contactez le référent handicap : contact@side-quest.io

Éléments matériels de la formation

Équipements devant être amenés par l'apprenant : pour les personnes qui suivent à distance, l'apprenant doit avoir un ordinateur, tablette ou smartphone ainsi qu'une connexion internet pour accéder au portail de la formation.

Sur place, il est recommandé de prévoir de quoi prendre des notes.

Documentation : Liste de ressources complémentaires délivrées au cours de la formation, support pédagogique livré en fin de formation.

Side Quest

33 avenue de Verdun, 83100 Toulon

SIRET 881597454 00019 - APE 8559B - SASU + capital social 1000€ - TVA Intracommunautaire

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 93131819513 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre et être en mesure d'expliquer simplement à autrui les principes technologiques derrière le fonctionnement de l'IA générative
- Comprendre les enjeux économiques et organisationnels liés à l'apparition de l'IA générative
- Comprendre et savoir prendre en compte les enjeux éthiques et déontologiques du Commissaire de Justice liés à l'utilisation de l'IA générative
- Comprendre les problématiques juridiques qui se posent dans la construction et l'usage d'une IA générative, notamment au regard du rôle de tiers de confiance qui relève des compétences spécifiques de la profession de Commissaire de Justice
- Identifier les technologies et usages pouvant déjà être mises en place au sein de la pratique des Commissaires de Justice
- Être en mesure de mettre en pratique différents outils de manière autonome dans des usages professionnels concrets du quotidien

Side Quest

33 avenue de Verdun, 83100 Toulon

SIRET 881597454 00019 - APE 8559B - SASU + capital social 1000€ - TVA Intracommunautaire

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 93131819513 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contenu (🔗 = Quiz)

8h30 : accueil des participants, petit déjeuner

9h00 : Discours d'ouverture

9h15 : Comprendre le fonctionnement de l'IA générative, les opportunités et les limites

Sumi Saint Auguste, *Prospective Lab Lefebvre Sarrut, Présidente de l'association Open Law*

10h00-10h45 : L'impact des IA génératives sur le modèle économique des études de Commissaire de Justice

Par Mathieu Bouillon, expert en IA et consultant auprès d'études de Commissaire de Justice en transformation numérique.

10h45 : PAUSE

11h00-11h45 : Impact des IA génératives & rôle du tiers de confiance, comment la profession peut tirer son épingle du jeu ?

Regards croisés : Alexis Deborde, Vice président d'Open law en charge du programme d'étude sur la preuve numérique et Pierre Berlioz, professeur de Droit à l'Université de Paris Cité

11h45 - 12h30 : Responsabilité du Commissaire de Justice, déontologie et transparence dans l'usage de l'intelligence artificielle générative

Table ronde :

Représentant du bureau de la CNCJ (en attente de confirmation)

David Lévy, Avocat, Membre du CNB et enseignant à Paris-Dauphine

12h30 : PAUSE DÉJEUNER

Side Quest

33 avenue de Verdun, 83100 Toulon

SIRET 881597454 00019 - APE 8559B - SASU + capital social 1000€ - TVA Intracommunautaire

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 93131819513 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

APRÈS-MIDI : DÉMONSTRATIONS PRATIQUES

Mathieu Bouillon, *Consultant en IA pour les professionnels du droit*

13h45 : Introduction

PART I : Comment prendre en main l'IA générative

13h55 : Comprendre l'ingénierie de prompt et dialoguer avec l'IA générative

14h15 : Les instructions personnalisées

14h35 : PAUSE

PART II : L'IA et le recouvrement de créances

14h45 : Utiliser l'IA pour optimiser son process de recouvrement

- Datamining et optimisation
- Analyse d'une créance
- Optimiser son process de recouvrement

Ensemble de cas d'usage documentés, présentés par Mathieu Bouillon

15h45 : PAUSE

PART III : L'IA et le constat

16h00 : Utiliser l'IA pour dresser plus rapidement un constat

- IA et reconnaissance de contenu généré par l'IA (rappel de la matinée)
- IA et description de photo / transcript
- IA et description de pièces
- IA et dictée vocale (démonstration)

Ensemble de cas d'usage documentés, présentés par Mathieu Bouillon

Side Quest

33 avenue de Verdun, 83100 Toulon

SIRET 881597454 00019 - APE 8559B - SASU + capital social 1000€ - TVA Intracommunautaire

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 93131819513 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

PART IV : L'IA et la communication

16h30 : Utiliser l'IA pour créer à la chaîne un contenu marketing adapté à son public.

Cas d'usage appliqué à la vente aux enchères - présentés par Mathieu Bouillon.

La méthode montrée sera aussi applicable à la communication générale d'une étude.

17h00 : Utiliser l'IA pour extraire et vulgariser les données d'un acte - exemple retenu dans le cadre des significations.

17h30 : Discours de clôture

Patrice Gras, Président de l'UNCJ

17h30-20h : Cocktail de clôture

Side Quest

33 avenue de Verdun, 83100 Toulon

SIRET 881597454 00019 - APE 8559B - SASU + capital social 1000€ - TVA Intracommunautaire

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 93131819513 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur